

Voici le corrigé de l'évaluation sur LES CONQUETES ET LES SOCIETES COLONIALES.

I - Teste tes connaissances :

1. Quelles sont les 2 grandes puissances coloniales européennes au XIX^e siècle ?

Le Royaume-Uni et la France sont les 2 grandes puissances coloniales au XIX^e siècle.

2. Quels sont les 2 continents colonisés au XIX^e siècle ? Les 2 continents colonisés au XIX^e siècle sont l'Afrique et l'Asie.

3. Quels sont les 2 types de colonies qui sont créés ? Ce sont les colonies de peuplement (créées pour y installer des milliers de colons venus de la métropole) et les colonies d'exploitation (créées exclusivement pour l'exploitation de leurs matières 1^{ères}).

4. A quel type de colonies appartient l'Algérie ? L'Algérie appartient aux colonies de peuplement (des milliers de colons français s'y sont installés).

5. Quel texte de lois régleme le statut des colonisés ? Le statut des colonisés (des indigènes) est régleménté par le Code de l'indigénat.

II - Analyse le document :



1. Identifie les personnages :

- C des soldats français
- B une femme
- A des populations africaines
- D des populations asiatiques

2. Décris la femme (ce qu'elle porte, ce qu'elle tient dans chaque main et ce qu'elle s'apprête à faire) : La femme porte une armure et une cape. Elle tient une branche d'olivier et un écu (bouclier) sur lequel on peut lire "progrès" et "commerce". Après avoir traversé l'océan, elle s'apprête à débarquer sur une terre étrangère.

3. A ton avis, que symbolise-t-elle ? Cette femme symbolise la France.

4. Quel est le message du document ? Le message est que la colonisation est positive : la France colonise de nouvelles terres pour y

apporter la paix, le progrès et la civilisation.

5. D'après tes connaissances, quelles étaient les véritables raisons de la colonisation ? La colonisation avait surtout pour but d'enrichir la France en lui permettant d'exploiter des matières 1^{ères} et de vendre les produits de son industrie. Elle n'avait pas pour priorité le bien-être des colonisés qui n'avaient pas les mêmes droits que les citoyens français (Code de l'indigénat) et auxquels on confisquait les terres.